

# Les Académies protestantes en France au XVII<sup>e</sup> siècle

Yves Krumenacker

DANS **DIX-SEPTIÈME SIÈCLE** 2021/4 n° 293 , PAGES 243 À 256

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0012-4273

ISBN 9782130828693

DOI 10.3917/dss.214.0243

Date de mise en ligne : 02/12/2021

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2021-4-page-243?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## Les Académies protestantes en France au XVII<sup>e</sup> siècle

Le développement du protestantisme en France a créé le besoin de former des ministres du culte ainsi que les futures élites dans des établissements d'enseignement supérieur non catholiques. Les Églises réformées ont donc tenté de mettre en place de nouvelles institutions universitaires, des « Académies » ou « universités », comme on les nomme souvent dans les textes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Ces établissements au rayonnement très inégal sont assez mal connus et souvent ignorés des synthèses sur l'enseignement supérieur en France. Cet article tente d'en dresser un panorama à partir de recherches inédites et de monographies anciennes<sup>1</sup>.

### LES DIFFÉRENTES ACADEMIES

La nécessité d'un enseignement supérieur est abordée très tôt : le synode national de Paris (1565) demande aux provinces qui en ont les moyens d'entretenir des écoliers qui voudraient se former au ministère dans des universités<sup>2</sup>, c'est-à-dire principalement à Lausanne<sup>3</sup>, alors en déclin, à Genève<sup>4</sup> ou à Nîmes. Il existe alors également des universités à Orthez, Orange et Sedan. Les synodes nationaux évoquent les professeurs de théologie même s'il n'y en a pas encore en France, sauf à Nîmes, ce qui montre bien l'ambition de créer un réseau universitaire dans le royaume : le synode de Lyon (1563) leur permet d'être membres des consistoires et députés aux synodes<sup>5</sup> ; celui de Nîmes

1. La principale synthèse sur les Académies protestantes françaises est ancienne : Pierre-Daniel Bourchenin, *Étude sur les Académies protestantes en France au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Grassart, 1882. Quelques aperçus sur Nîmes, Orange, Die et Orthez in Monique Vuénat, Ruxandra Vulcan (dir.), *La Naissance des Académies protestantes (Lausanne, 1537 - Strasbourg, 1538) et la diffusion du modèle*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2017. Voir aussi Yves Krumenacker, « Les “petites” académies réformées françaises aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », in Simona Negruzzo (dir.), *Le Università e la Riforma protestante. Studi e ricerche nel quinto centenario delle tesi luterane*, Bologne, Il Mulino, 2018, p. 213-226.

2. Jean Aymon, *Tous les synodes nationaux des Églises réformées de France*, La Haye, Charles Delo, 1710, t. 1, p. 70.

3. Karine Crousaz, *L'Académie de Lausanne entre Humanisme et Réforme (ca. 1537-1560)*, Leyde – Boston, Brill, 2012.

4. Karin Maag, *Seminary or University? The Genevan Academy and Reformed Higher Education, 1560-1620*, Aldershot, Scolar Press, 1995, et idem, « Education and Training for the Calvinist Ministry. The Academy of Geneva, 1559-1620 », in Andrew Pettegree (éd.), *The Reformation of the Parishes. The Ministry and the Reformation in Town and Country*, Manchester, Manchester University Press, 1993, p. 132-152.

5. J. Aymon, *Tous les synodes nationaux*, op. cit., t. 1, p. 33.

(1572) précise qu'ils seront choisis par les synodes ou colloques qu'ils devront servir toute leur vie, et qu'ils doivent signer la confession de foi et la discipline <sup>6</sup>.

Dans les faits, les réalisations sont rares au XVI<sup>e</sup> siècle parce que les guerres de Religion empêchent toute création d'établissement d'enseignement supérieur. Il faut se contenter de ceux qui existent déjà. En France, le plus ancien est né à Nîmes. Les écoles de la ville ont été érigées en collège par décision du conseil extraordinaire de la ville du 12 juillet 1534<sup>7</sup>. Afin d'offrir un enseignement de niveau plus élevé, des lettres patentes, enregistrées au Parlement de Toulouse le 22 décembre 1539, les érigent cette fois en collège et université ès arts, sur le modèle de Strasbourg, et Claude Baduel est nommé recteur. Mais les bulles apostoliques qui auraient confirmé la création d'une université n'ont jamais été données, malgré plusieurs demandes en 1542, en 1551, en 1554<sup>8</sup>. Nîmes passe progressivement à la Réforme : la Cène est célébrée pour la première fois le 15 avril 1560 et un consistoire se forme en mars 1561, succédant vraisemblablement à un consistoire occulte<sup>9</sup>. On décide alors d'adjoindre au collège une école de théologie, sur le modèle de l'Académie de Genève<sup>10</sup>. Mais l'école est une création du consistoire alors que le collège est sous l'autorité des consuls de la ville.

En 1563, une sorte d'école de théologie dépendant de l'université se forme à Orléans, bastion réformé depuis sa prise par Condé l'année précédente. Mais cette école ne fonctionne que jusqu'à l'été 1568<sup>11</sup>, quand les catholiques reprennent le contrôle de la ville.

D'autres universités se créent aux marges du royaume et accueillent des Français. L'Académie d'Orthez ne dure que de 1566 à 1620 et elle a surtout formé des pasteurs pour le Béarn<sup>12</sup>. Instituée en 1566 par Jeanne d'Albret, elle est transférée en 1569 à Lescar et ne revient à Orthez qu'en 1579. Elle est érigée en 1583 en université du royaume de Béarn par Henri de Navarre. Mais le rattachement du Béarn à la France et le rétablissement du catholicisme dans la province, en 1620, aboutissent à la suppression de l'Académie<sup>13</sup>.

6. *Ibidem*, p. 115.

7. Françoise Moreil, « Le Collège et l'Académie réformée de Nîmes », *BSHPE*, t. 122, 1976, p. 77. Abraham Borrel, « Les anciennes Académies protestantes – l'école de théologie et Académie de Nîmes », *BSHPE*, t. 2, 1854, p. 543-549, et t. 3, 1855, p. 43-53.

8. Marcelle Viala, « Esquisse de 130 années d'une histoire agitée », in Roger Grossi (dir.), *Le Collège royal et l'Académie protestante de Nîmes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Nîmes, Société d'Histoire du Protestantisme de Nîmes et du Gard, 1998, p. 45.

9. Philippe Chareyre, « Le consistoire de Nîmes, 1561-1685 », thèse de doctorat sous la dir. de Michel Péronnet, Université Montpellier 3, 1987, p. 35-36.

10. P.-D. Bourchenin, *Étude sur les Académies protestantes*, op. cit., p. 97-107. A. Borrel, « Les anciennes Académies protestantes », art. cit., 1854, p. 544.

11. Nathanaël Weiss, « Une des premières écoles de théologie en France (Orléans 1561-1568) », *BSHPE*, t. 60, 1911, p. 218-224.

12. P.-D. Bourchenin, *Étude sur les Académies protestantes*, op. cit., p. 107-110.

13. L'histoire de cette Académie est retracée in Adrien Planté, « Documents pour servir à l'histoire de l'université protestante du Béarn », *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, t. 14, 2<sup>e</sup> série, 1884, p. 185 sq., et Joseph Coudirolle, *Étude sur l'Académie d'Orthez. Fin du XVI<sup>e</sup> et commencement du XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse de théologie, Paris, A. Derenne, Camille Lebas successeur, 1885.

L'Académie d'Orange, héritière d'une université fondée en 1365 mais fermée en 1562, apparaît en 1573 avec le rétablissement de l'université par Ludovic de Nassau<sup>14</sup>. Enfin, un collège à Sedan est fondé en 1577 par Françoise de Bourbon, veuve d'Henri-Robert de La Marck<sup>15</sup> ; dans le même temps existent des leçons publiques libres de théologie, de grec, d'hébreu. C'est le gendre de Françoise de Bourbon, Henri de La Tour d'Auvergne, qui le transforme en Académie en 1602. L'année précédente le synode de Jargeau avait voté un subside de 500 écus pour son établissement<sup>16</sup>.

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la situation apparaît critique : les protestants n'ont à opposer à l'enseignement supérieur catholique que les Académies à l'étranger ou l'école de théologie de Nîmes. C'est pourquoi le synode national de Saumur de 1596 demande que l'ensemble des provinces aient « au moins deux Académies » et qu'on en choisisse le lieu<sup>17</sup>. Apparaissent alors de nouveaux établissements : à Montpellier, en 1596, le consistoire établit une école de théologie à côté du collège, alors peu florissant et souffrant de la concurrence de celui des jésuites<sup>18</sup>. L'Académie se monte, mais elle pâtit de l'existence de celle de Nîmes où les protestants sont proportionnellement beaucoup plus nombreux, et en 1617 le synode de Vitré décide l'union des deux Académies au profit de Nîmes<sup>19</sup>.

Montauban, où les réformés sont très nombreux, avait ouvert un collège en 1579 ; en 1597 on lui construit un bâtiment dans lequel une Académie trouve sa place en 1600 : un règlement prévoit l'ouverture d'une véritable université avec des arts, du droit, de la médecine et de la théologie et des professeurs sont nommés<sup>20</sup>. Mais il n'y a sans doute jamais eu que des cours de philosophie, hébreu, grec et théologie. L'Académie a été relativement florissante, mais n'a duré que moins de soixante ans à cause des efforts de reconquête catholique. Le collège en effet est cédé en 1629 pour moitié aux jésuites et la cohabitation entre jeunes catholiques et protestants est difficile ; en 1659, une émeute est le prétexte pour donner le collège tout entier aux jésuites, ce qui oblige à transférer l'Académie à Puylaurens où elle se maintient jusqu'en 1685.

Philippe Duplessis-Mornay est à l'origine de l'Académie de Saumur. Il obtient en 1593 des lettres patentes pour l'érection d'un collège ; l'Académie

14. P.-D. Bourchenin, *Étude sur les Académies protestantes*, op. cit., p. 110-112 ; Eugène Arnaud, *Histoire des protestants de Provence, du Comtat venaissin et de la principauté d'Orange*, Paris, Grasset, 1884, t. 2, p. 232.

15. P.-D. Bourchenin, *Étude sur les Académies protestantes*, op. cit., p. 112-125 ; Aurélien Behr, « L'Académie de Sedan et son insertion dans les réseaux d'enseignement français et européen à travers la mobilité académique », in Yves Krumenacker, Boris Noguès (dir.), *Protestantisme et éducation dans la France moderne*, Lyon, Chrétiens et Sociétés, « Documents et Mémoires », 2014, p. 125-152.

16. J. Aymon, *Tous les synodes nationaux*, op. cit., t. 1, p. 251.

17. *Ibidem*, p. 197.

18. P.-D. Bourchenin, *Étude sur les Académies protestantes*, op. cit., p. 125-128.

19. J. Aymon, *Tous les synodes nationaux*, op. cit., t. 2, p. 122.

20. P.-D. Bourchenin, *Étude sur les Académies protestantes*, op. cit., p. 129-137, et surtout Michel Nicolas, *Histoire de l'ancienne Académie protestante de Montauban (1587-1659) et de Puylaurens (1660-1685)*, Montauban, E. Forestié, 1885.

n'ouvre que quelques années plus tard, en 1607<sup>21</sup>. Elle sera rapidement la principale place forte intellectuelle des réformés français, surtout lorsque la fondation en 1619 d'un collège oratorien crée une émulation, une confrontation mais aussi quelquefois des collaborations heureuses. Son rayonnement diminue cependant dans les années 1670, et elle disparaît en 1685.

La dernière création est celle de Die<sup>22</sup>. La ville qui possède un collège depuis 1596 est en conflit de 1593 à 1608 avec Montélimar pour l'ouverture d'une Académie. Celle-ci ouvre finalement en 1604 mais elle dépend de la province du Dauphiné : elle n'est donc pas à proprement parler une Académie nationale et elle ne délivre pas le titre de professeur de théologie. Une des conséquences est qu'elle perçoit beaucoup moins d'argent des synodes nationaux que les autres. Cela explique son rayonnement limité, très provincial. On ne la compte comme Académie du royaume qu'à partir de 1631<sup>23</sup>.

### L'ORGANISATION DES ACADÉMIES

Les synodes nationaux font souvent référence à la nécessité d'avoir des règles pour les Académies. Sonis et Béraud, professeurs à Montauban, Chamier, pasteur à Montélimar, le pasteur Giraud, Jérémie Ferrier, professeur à Nîmes, sont nommés par le synode de Gap (1603) pour dresser un règlement<sup>24</sup>. Le synode de La Rochelle en 1607 demande des règles sur le nombre des Académies, des professeurs et la somme qu'il faut leur verser<sup>25</sup>. Deux ans plus tard, à Saint-Maixent, la liste des Académies est fixée : Montauban, Saumur, Nîmes, Montpellier, Sedan, et le nombre de professeurs bien défini ; on note que Sedan, bien qu'en territoire étranger, est bien intégré au réseau des Académies des Églises réformées de France, mais que l'Académie de Die n'est pas indiquée, signe sans doute d'un fonctionnement encore très aléatoire mais surtout de son statut particulier. Le synode de Privas en 1612 demande de dresser un modèle de règlement pour les Académies<sup>26</sup>. C'est pourquoi le règlement de l'Académie de Saumur est rédigé vers 1612-1613<sup>27</sup>. Les autres établissements font sans doute de même car le synode de Tonneins en 1614 approuve les différents règlements<sup>28</sup>. On se plaint cependant qu'ils sont mal respectés. C'est pourquoi

21. <http://archives.ville-saumur.fr/r/58/bref-historique-de-l-academie-protestante-de-saumur/> et l'introduction au fonds numérisé de l'Académie par Jean-Paul Pittion : <http://archives.ville-saumur.fr/a/752/consulter-l-histoire-de-l-academie-par-jean-paul-pittion/>, sites consultés en juin 2017.

22. André Roux, « L'Académie de Die en Dauphiné (1604-1684) », in Jean Boisset (dir.), *La Réforme et l'éducation*, Toulouse, Privat, 1974, p. 101-123 ; Françoise Breuillaud, Béatrice Urien, « Religion et scolarisation dans le diocèse de Die aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », mémoire de maîtrise d'histoire de l'Université de Paris 1, 1975 ; Yves Krumenacker, « L'Académie protestante de Die (1604-1684) », *Annali di Storia delle università italiane*, 2/2017, p. 101-120.

23. J. Aymon, *Tous les synodes nationaux*, op. cit., t. 2, p. 514.

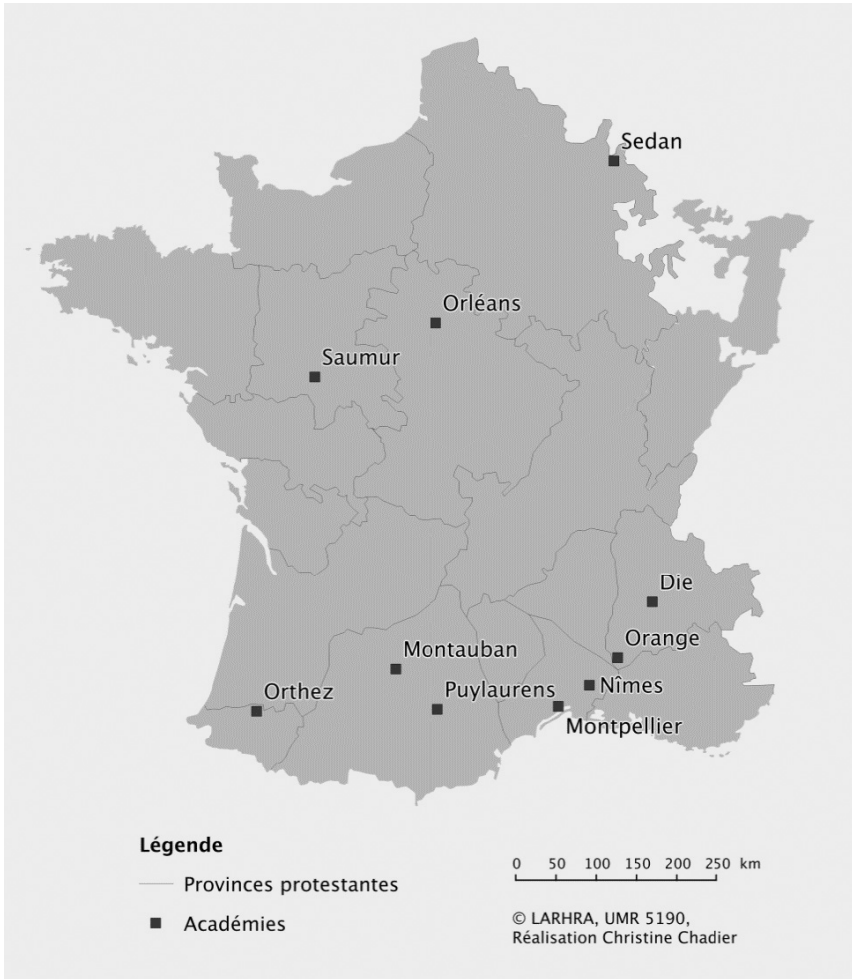
24. *Ibidem*, t. 1, p. 275.

25. *Ibidem*, p. 315.

26. *Ibidem*, p. 437.

27. <http://archives.ville-saumur.fr/a/752/consulter-l-histoire-de-l-academie-par-jean-paul-pittion/>, site consulté en juin 2017.

28. J. Aymon, *Tous les synodes nationaux*, op. cit., t. 2, p. 36.

Les Académies aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles

le synode de 1617 décide que deux pasteurs devront tous les ans examiner les écoliers de chaque Académie et la manière dont les professeurs remplissent leur charge<sup>29</sup>. Des statuts généraux valables pour l'ensemble des Académies ne sont adoptés qu'en 1620 au synode d'Alès<sup>30</sup>. Ils prévoient la création de deux conseils, l'un qui se réunit toutes les semaines, formé des pasteurs du lieu où se trouve l'Académie, des professeurs, du premier régent du collège et du recteur de l'Académie, l'autre, extraordinaire, composé des principaux membres de l'Église, des pasteurs et des professeurs ; c'est ce conseil qui nomme, censure et suspend éventuellement les professeurs et qui administre financièrement l'Académie. Le recteur est élu par les pasteurs et les professeurs pour au moins un an. Il doit y avoir au moins deux professeurs de théologie par Académie, dont

29. *Ibidem*, p. 124.

30. *Ibidem*, p. 209-212.

le programme et la pratique sont soigneusement définis, avec des leçons, des propositions en forme de sermons, des disputes. Les étudiants, qui pourront avoir un règlement particulier et élire un prêtre, doivent assister à toutes les leçons, propositions et disputes, proposer eux-mêmes et soutenir des thèses ; ils sont examinés tous les ans.

Dans la pratique les variantes étaient nombreuses. À Nîmes, le recteur est élu pour deux ans renouvelables par le conseil de la ville. À Sedan, ce n'est pas forcément un théologien (en 1620 le juriste Bordellius exerce cette charge) et il n'est élu que pour six mois jusqu'en 1651, deux ans ensuite. À Montauban, il est élu pour un an parmi les pasteurs, professeurs et « autres gens de qualité et charge ». Lorsque l'Académie est transférée à Puylaurens, le règlement précise que le recteur doit visiter toutes les semaines les classes de philosophie. La charge de recteur est également annuelle à Die comme à Saumur avant 1614<sup>31</sup>. Il ne semble pas y avoir eu de grands changements à la suite du règlement général de 1620.

Contrairement aux ambitions initiales, les professeurs ne sont pas très nombreux. Nîmes n'a eu d'abord qu'un enseignement de théologie, puis les statuts du collège de 1582 prévoient une chaire de jurisprudence, qui n'a sans doute été pourvue qu'occasionnellement à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. À Orthez, l'acte d'érection de l'université de 1583 prévoit l'existence des quatre facultés traditionnelles, mais il est douteux qu'il y ait eu des enseignements de droit et de médecine<sup>32</sup>. Saumur, Montpellier et Die n'ont dispensé que des cours de philosophie et de théologie. À Montauban, les chaires de jurisprudence et de médecine n'ont jamais été pourvues bien qu'un enseignement en droit ait été donné sans doute au début du XVII<sup>e</sup> siècle par Guillaume de La Planche et en médecine par Isaac Constans puis Adam Cambel ; mais ces deux enseignements disparaissent après le siège de 1621<sup>33</sup>. Sedan a possédé une chaire de droit mais il n'est pas sûr qu'elle ait toujours été pourvue dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>34</sup>.

La plupart du temps il y a deux professeurs de théologie (un seul à Die, Orthez et Orange), deux de philosophie (un seul à Orthez et Orange), un d'hébreu, un de grec (pas à Puylaurens)<sup>35</sup>. En comptant les postes de droit, souvent occupés de manière très éphémère quand il y en a, on compte six chaires à Nîmes d'après le règlement de 1582 (mais la théologie et l'hébreu qui dépendent du consistoire et non de l'Académie ne sont pas mentionnées), dix à Montauban en 1600, dix également à Sedan, dont trois, voire quatre de théologie. Saumur a eu jusqu'à neuf professeurs. En revanche, il n'y a que deux chaires entretenues par les synodes à Montpellier, ainsi que trois de philosophie dépendant de l'Académie, et Die n'en a que quatre, Orthez six, Orange au moins trois ou quatre<sup>36</sup>. Le nombre des enseignants est un problème car ils

31. P.-D. Bourchenin, *Étude sur les Académies protestantes*, op. cit., p. 226-232.

32. J. Coudirolle, *Étude sur l'Académie d'Orthez*, op. cit., p. 42-44.

33. M. Nicolas, *Histoire de l'ancienne Académie protestante*, op. cit., p. 9-11.

34. P.-D. Bourchenin, *Étude sur les Académies protestantes*, op. cit., p. 436-468.

35. *Ibidem*, p. 233.

36. *Ibidem*, p. 232-238.

coûtent cher aux Églises. Le synode de Saint-Maixent en 1609 en fixe le nombre en privilégiant Saumur<sup>37</sup>. En 1612 à Privas, Saumur et Montauban sont clairement privilégiés, avec deux professeurs de théologie pour chacune des deux Académies contre un seul à Nîmes et à Montpellier<sup>38</sup>. Le synode de Vitré en 1617 décide d'ailleurs la réunion de Nîmes et Montpellier au profit de Nîmes<sup>39</sup>.

Peu de ces Académies réussissent à attirer des enseignants de renom. Beaucoup sont simplement des pasteurs de la région formés eux-mêmes dans l'Académie où ils enseignent. C'est notamment le cas à Die. À Orthez, les noms connus (Viret, Des Gallars, Daneau) appartiennent au XVI<sup>e</sup> siècle ; Orange a bénéficié de Jean de Serres mais là aussi au XVI<sup>e</sup> siècle ; Montpellier emploie Gigord, Le Faucheur, Casaubon, mais cette Académie dure peu de temps ; Puy-laurens ne recrute que des théologiens de second rang. Nîmes en revanche peut s'enorgueillir d'avoir eu comme professeurs au XVII<sup>e</sup> siècle Jérémie Ferrier, Jean Claude, Jean Bruguier, et David Derodon en philosophie<sup>40</sup>. Mais ce sont surtout Montauban, Saumur et Sedan qui attirent les meilleurs théologiens : Michel et Pierre Béraud, Daniel Chamier, John Cameron, Antoine Garissolles, Moïse Amyraut, Louis Cappel, Isaac d'Huisseau, Josué de La Place, Claude Pajon, Daniel Tilenus, Pierre Du Moulin, Pierre Jurieu. Nombre de ces enseignants sont écossais, ce qui atteste des liens entre l'Écosse et la France mais aussi des difficultés ressenties par ces calvinistes dans un royaume dont le souverain est anglican<sup>41</sup>. Des étrangers venus d'autres pays (Saint-Empire, Italie, Provinces-Unies, etc.) enseignent également mais surtout à Sedan et à Saumur, les autres Académies ayant un recrutement davantage national<sup>42</sup>. Au total, plus d'une quarantaine de professeurs étrangers ont enseigné en France<sup>43</sup>. Autre point de rapprochement entre Saumur et Sedan, une partie importante de leurs enseignants ont aussi fait carrière dans une autre université, souvent à l'étranger ; ces Académies ont ainsi un caractère international plus marqué que les autres.

Le 17<sup>e</sup> synode national (1603) prévoit que chaque Académie ait une bibliothèque, mais la règle est mal appliquée. À Die, il n'y en aura qu'après 1616<sup>44</sup>. Orthez en a une dès les origines, bien pourvue par le roi ; mais elle périclète après la conversion d'Henri IV au catholicisme.

37. J. Aymon, *Tous les synodes nationaux*, op. cit., t. 1, p. 378-379.

38. *Ibidem*, p. 437.

39. *Ibidem*, t. 2, p. 122.

40. E. Arnaud, *Notice sur David de Rodon, professeur de philosophie à Die, Nîmes, Orange et Genève*, Nîmes, Imprimerie de Clavel-Ballivet, 1872.

41. Marie-Claude Tucker, « Les professeurs écossais dans les Académies protestantes françaises », in Jean-Claude Colbus, Brigitte Hébert (dir.), *Les Outils de la connaissance : enseignement et formation intellectuelle en Europe entre 1453 et 1715*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2006, p. 273-286 ; et Marie-Claude Tucker, *Professeurs et régents écossais dans les académies protestantes en France. De l'Édit de Nantes à la Révocation*, Paris, H. Champion, 2020.

42. A. Behr, « L'Académie de Sedan », art. cit., p. 128-131.

43. Solange Deyon, « Les Académies protestantes en France », *BSHPF*, n° 135, 1989, p. 84.

44. E. Arnaud, « Histoire de l'Académie protestante de Die en Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. 7, 1871, p. 144.

On connaît mal les étudiants, faute de matricules. Seuls les théologiens sont assez bien repérés car ils doivent être reçus par un synode provincial pour devenir pasteurs. En 1603, il manque trente-six proposants pour remplir tous les postes vacants en France et il en manque encore seize en 1609. Beaucoup se forment à l'étranger : au dernier synode national, en 1659, 128 pasteurs ont soutenu leurs thèses à Genève, 11 à Leyde (sur 771 en exercice)<sup>45</sup>. On comprend qu'un effort particulier soit fait pour former des ministres du culte.

Mais les théologiens ne sont pas les seuls étudiants : une partie importante de la jeunesse des élites réformées assiste aux cours en se limitant toutefois à la philosophie. Ces jeunes hommes sont souvent indisciplinés. Des récits de débordements, de chahuts, d'émeutes même se retrouvent dans toutes les Académies. C'est le cas par exemple à Die, où les écoliers et les étudiants font l'objet de plaintes répétées de la part du conseil académique<sup>46</sup>. En 1618, le synode d'Embrun se plaint que les familles de certains professeurs se livrent à des excès et ont des habits « immodestes »<sup>47</sup>. En 1662, le conseil de l'Académie déplore les rabats trop avantageux des étudiants de théologie et leur chevelure « immodeste »<sup>48</sup>. On note des conflits entre étudiants. Par exemple, en 1615, un étudiant en théologie originaire de Montpellier, Sigilloria, manifeste son mépris de la Suisse auprès d'un étudiant de philosophie de Berne, Vateclofer<sup>49</sup> ; le conseil académique se plaint des duels, et surtout des violences dans la ville<sup>50</sup>. À Saumur, en 1667, des étudiants de théologie et de philosophie se battent à coups d'épée, apparemment pour des affaires de femmes ; pendant tout le siècle, les reproches faits aux théologiens de trop fréquenter les jeunes filles sont récurrents, de même que les problèmes de ports d'armes<sup>51</sup>. Ces questions de discipline reviennent également régulièrement dans les synodes provinciaux et nationaux ; les étudiants de Puylaurens, par exemple, fréquentent les jeux et les cabarets, tout comme ceux de Nîmes<sup>52</sup>.

Comme pour les professeurs, beaucoup d'Académies ont un recrutement très régional. À Die, 65,2% des élèves (collège compris) sont dauphinois, dont 19,2% de Die et 32,8% de son diocèse ; les provinces voisines fournissent 20,6% des effectifs<sup>53</sup>. À Orthez, il semble que presque tous les étudiants

45. J.-P. Pittion, « Les Académies réformées de l'édit de Nantes à la Révocation », in Roger Zuber, Laurent Theis (dir.), *La Révocation de l'édit de Nantes et le protestantisme français en 1685*, Paris, Société de l'Histoire du Protestantisme Français, 1985, p. 191-192.

46. Béatrice Urien-Causse, « Die, communauté réformée 1600-1685 », thèse de doctorat sous la dir. de Pierre Goubert, Université Paris 1, 1979, p. 276-277 et graphique 14.

47. Paris, Bibliothèque du Protestantisme Français (BPF), ms Auzière 530/3, p. 2194.

48. *Ibidem*, p. 509.

49. *Ibidem*, p. 498.

50. *Ibidem*, p. 498-501, 513-514 et annexe 32.

51. Didier Boisson, « Le collège et l'Académie de Saumur, un même établissement ? », in Y. Krumenacker, B. Noguès (dir.), *Protestantisme et éducation, op. cit.*, p. 118-123.

52. BPF, ms Auzière 570-2, f° 79 (synode du Haut-Languedoc de 1671) ; S. Deyon, « Les Académies protestantes en France », art. cit., p. 77-85. Voir aussi les actes du synode national de 1659.

53. Fr. Breuillaud, B. Urien, « Religion et scolarisation », mémoire cité, p. 53-54.

viennent du Béarn<sup>54</sup>. À Montauban, le recrutement est assez local<sup>55</sup>. Trois Académies semblent plus ouvertes : Nîmes, dont un tiers des étudiants pourraient ne venir ni du Languedoc ni des provinces voisines<sup>56</sup>, Sedan et Saumur.

Il n'est par conséquent pas étonnant que seules deux Académies aient développé un enseignement original : Saumur, caractérisée par un certain libéralisme, et Sedan, qui passe pour un rempart de l'orthodoxie, s'opposant à toute nouveauté. Dans ce dernier cas, l'accent est mis sur la polémique, face aux catholiques comme aux luthériens, avec une dogmatique d'allure très dialectique<sup>57</sup>. La plupart des autres Académies se contentent de délivrer un enseignement très pratique, répondant aux besoins pastoraux. Sans doute faut-il cependant réhabiliter Nîmes où, avec Ferrier, puis Derodon, Claude et Bruguière, le souci de défense contre le catholicisme et d'affirmation de l'identité réformée est très fort<sup>58</sup>. Il en est de même pour Montauban où la défense doctrinale est très importante face à la reconquête catholique<sup>59</sup>.

Il ne faut cependant pas exagérer les différences entre les Académies. Leur mission première selon les synodes nationaux est de défendre l'orthodoxie : en 1603, les Églises réformées françaises demandent aux Académies de se joindre aux universités d'Angleterre, d'Écosse, de Genève, de Heidelberg, de Bâle, d'Herborn pour condamner les thèses de Piscator sur la justification<sup>60</sup>. La même année, elles souhaitent que toutes ces universités travaillent ensemble à l'union des Églises luthériennes et réformées<sup>61</sup>.

Les Académies veillent aussi à ce qu'on ne revienne pas à la scolastique, une tendance qui réapparaît sans cesse à cause des conflits internes et des luttes contre les catholiques, mais aussi du développement de la dialectique, de la logique, de l'épistémologie dans les cours de philosophie qui reposent de plus en plus sur les textes d'Aristote, même si un professeur comme Duncan à Saumur utilise Aristote dans une optique clairement séculière<sup>62</sup>. Le synode national de 1620 réuni à Alès réagit à cette tendance. Il demande que les professeurs de philosophie traitant de physique ou de métaphysique le fassent « de telle manière qu'ils ne donnent aucune atteinte aux principes de la vraie religion » et que les professeurs de théologie s'abstiennent « des questions

54. J. Coudirolle, *Étude sur l'Académie d'Orthez*, *op. cit.*, p. 84-89.

55. Michel Magnien, « Le cas de l'Académie de Montauban (1598-1659) : une mobilité restreinte », in Michel Bideaux, Marie-Madeleine Fragonard (dir.), *Les Échanges entre les universités européennes à la Renaissance*, Genève, Droz, 2003, p. 291.

56. Françoise Moreil, « Les maîtres, les proposants et les jésuites », in *Le Collège royal et l'Académie protestante de Nîmes*, *op. cit.*, p. 74 ; mais la statistique ne porte que sur vingt-trois proposants.

57. J.-P. Pittion, « Les Académies réformées », *art. cit.*, p. 187-205.

58. Robert Sauzet, « La Contre-Réforme nîmoise et l'Académie protestante », in *Le Collège royal et l'Académie protestante de Nîmes*, *op. cit.*, p. 241-254.

59. Hubert Bost, « Une "place de sûreté" théologique : l'Académie protestante de Montauban », in Marie-José Lacava, Robert Guicharnaud (dir.), *L'Édit de Nantes. Sûreté et éducation*, Montauban, SMERP, 1999, p. 21-38.

60. J. Aymon, *Tous les synodes nationaux*, *op. cit.*, t. 1, p. 258.

61. *Ibidem*, p. 274.

62. J.-P. Pittion, « Être collégien à Saumur sous l'édit de Nantes », in Y. Krumenacker, B. Noguès (dir.), *Protestantisme et éducation*, *op. cit.*, p. 96.

curieuses, et des vaines recherches des scholastiques romains » et ne s'étendent pas sur la réfutation des hérésies inconnues des protestants<sup>63</sup>.

L'orientation très méthodologique des cours de philosophie va trop loin au goût des Églises réformées. Le synode de Charenton en 1631 constate que les professeurs de philosophie n'enseignent pas la métaphysique et ordonne qu'ils le fassent sans pour autant empiéter sur la théologie<sup>64</sup>, ce qui est rappelé en 1637 à Alençon – on peut penser que la décision n'a guère été appliquée<sup>65</sup>. Le synode de Charenton de 1645 va plus loin puisqu'il demande de ne pas s'embarrasser des questions de logique et de dicter à la place un abrégé de morale<sup>66</sup>. Un autre exemple d'intervention des Églises réformées est la décision du synode de Charenton de 1623<sup>67</sup> d'abandonner l'enseignement du grec pour faire des économies. Mais la mesure semble ne pas avoir été pratiquée, sauf pour un temps très limité à Saumur, et elle est rapportée au synode de 1626<sup>68</sup>. Les Églises sont tiraillées entre le besoin d'enseigner le grec aux futurs ministres et l'impossibilité de payer des professeurs ; dans les faits, le grec n'est enseigné que de manière irrégulière à Saumur, il ne l'est plus à Montauban puis à Puylaurens à partir de 1639, à Nîmes à partir de 1643, à Orange à partir de 1649 ; il ne l'a peut-être jamais été à Die au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>69</sup>. On se sert souvent d'expédients : le synode de 1631 demande aux régents des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes du collège d'enseigner le grec, dans la mesure où il n'est pas possible d'entretenir un professeur à l'Académie<sup>70</sup>.

Ainsi, au-delà des différences de style et du plus ou moins grand rayonnement de chaque Académie, des parentés profondes existent entre ces établissements, tous au service des Églises réformées et de la formation des pasteurs à la théologie orthodoxe. Le fondement de la théologie est toujours l'Écriture, pour approfondir la vérité chrétienne, édifier les fidèles ou lutter contre les docteurs romains – même si différents types de lecture coexistent.

## LES PROBLÈMES DES ACADÉMIES

Assez rapidement les Académies semblent avoir eu du mal à fonctionner. Aucune n'est devenue une université complète, avec des facultés de droit et de médecine, et elles se sont presque toutes limitées à la théologie ; il est vrai que l'opposition ferme des anciennes corporations universitaires tout autant que les problèmes financiers continuels empêchaient de faire mieux. Plus inquiétante est la demande récurrente d'en limiter le nombre. On en a des traces dès 1607 au synode de La Rochelle où quelques Églises trouvent qu'il y a trop d'Académies<sup>71</sup> ; mais le synode de 1609 refuse que leur nombre soit diminué<sup>72</sup>. Plusieurs provinces demandent, en 1614, à limiter leur nombre à deux

63. J. Aymon, *Tous les synodes nationaux*, op. cit., t. 2, p. 203.

64. *Ibidem*, p. 510-511.

65. *Ibidem*, p. 553.

66. *Ibidem*, p. 696.

67. *Ibidem*, p. 286.

68. *Ibidem*, p. 402.

69. Voir les tableaux des enseignants dans les Académies in P.-D. Bourchenin, *Étude sur les Académies protestantes*, op. cit., p. 463-468.

70. J. Aymon, *Tous les synodes nationaux*, op. cit., t. 2, p. 511.

71. *Ibidem*, t. 1, p. 315.

72. *Ibidem*, p. 378.

mais en les rendant plus complètes<sup>73</sup>, ce qui est rejeté, mais formulé à nouveau à Vitry en 1617 par la Basse-Guyenne<sup>74</sup>, puis à d'autres moments comme au synode de Charenton de 1623<sup>75</sup> ou à celui de Castres de 1626<sup>76</sup>. Notons qu'il n'y a alors dans toute la France qu'une quinzaine d'universités (non protestantes) ; les Académies sont donc effectivement très nombreuses en rapport au nombre de réformés dans le royaume.

Les conflits internes ne manquent pas dans le monde académique. Nous n'y insisterons pas. Les discussions autour des thèses des professeurs de Saumur sont les plus connues<sup>77</sup>, mais on peut aussi mentionner à Montauban l'opposition de Pierre Béraud à ses collègues plus modérés et sa censure par le synode national de 1631<sup>78</sup>, le renvoi par Sedan de son professeur de théologie Tilenus pour ses opinions arminiennes<sup>79</sup> ou, à la fin du siècle, les attaques contre Claude Pajon<sup>80</sup>.

Ce qui va finalement entraîner la fin des Académies, ce sont les problèmes financiers et les attaques de la monarchie. Les questions d'argent apparaissent continuellement. Les synodes s'en sont très tôt souciés. En 1598, le synode de Montpellier donne 1 111 écus aux deux universités alors existantes, Saumur et Montauban, un peu plus de 600 écus à Nîmes et 500 à Montpellier pour aider à dresser ces Académies<sup>81</sup>. Trois ans plus tard, à Jargeau, ces quatre universités existent bien et la subvention accordée à Montpellier est renouvelée ; on ajoute 500 écus pour Sedan qui est en territoire étranger mais « qui est fort commode aux provinces voisines<sup>82</sup> ». Ces dispositions seront complétées par la suite, notamment en 1603 au synode de Gap qui demande qu'on dresse un règlement pour les universités<sup>83</sup>. Nous avons déjà signalé les efforts faits par les synodes nationaux du XVI<sup>e</sup> siècle pour établir et consolider les Académies. Ils continuent ensuite. Le synode de Gap en 1603 leur demande d'apporter leurs comptes pour vérification à chaque synode national – ce qu'elles ne font pas en 1607, s'attirant ainsi une assez forte amende ; il distribue aux Académies de Saumur,

73. *Ibidem*, t. 2, p. 26.

74. *Ibidem*, p. 122.

75. *Ibidem*, p. 286.

76. *Ibidem*, p. 401.

77. Brian G. Armstrong, *Calvinism and the Amyraut Heresy: Protestant Scholasticism and Humanism in Seventeenth-Century France*, Madison – Milwaukee – Londres, University of Wisconsin Press, 1969 ; Richard Stauffer, *L'Affaire d'Huisseau, une controverse protestante au sujet de la réunion des chrétiens (1670-1671)*, Paris, Puf, 1969 ; J.-P. Pittion, *Intellectual Life in the Académie of Saumur, 1633-1685. A Study in the Bouhéreau Collection*, Ph. D. Thesis, Trinity College, Dublin, 1969 ; François Laplanche, *L'Écriture, le sacré et l'histoire. Érudits et politiques protestants devant la Bible en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Amsterdam, APA – Holland University Press, 1986 ; Olivier Fatio, « Claude Pajon et les mutations de la théologie réformée à l'époque de la Révocation », in *La Révocation de l'édit de Nantes*, *op. cit.*, p. 209-227.

78. J. Aymon, *Tous les synodes nationaux*, *op. cit.*, t. 2, p. 468.

79. Johannes van den Berg, *Religious Currents and Cross-Currents: Essays on Early Modern Protestantism and the Protestant Enlightenment*, Leyde – Boston – Cologne, Brill, 1999, p. 9.

80. O. Fatio, « Claude Pajon et les mutations de la théologie réformée », *art. cit.*, p. 209-225.

81. *Ibidem*, p. 225.

82. *Ibidem*, p. 251-252. La principauté de Sedan n'est rattachée à la France qu'en 1642.

83. *Ibidem*, t. 1, p. 275.

Montauban, Montpellier, Nîmes et Sedan plus de 4 123 écus<sup>84</sup>. Le synode suivant (La Rochelle, 1607) reconduit la mesure<sup>85</sup>. Le brevet royal du 3 avril 1598 avait accordé une subvention de 45 000 écus aux réformés<sup>86</sup>. C'est sur cette somme que le synode de Saint-Maixent, en 1609, décide de prélever une somme pour l'entretien des Académies. Par la suite les comptes des Académies seront produits très inégalement aux synodes, malgré les menaces qui leur sont faites de perdre le titre d'Académies. Mais les paiements sont irréguliers, les provinces ne versent souvent pas ce qui leur est demandé et les synodes nationaux se font régulièrement l'écho de difficultés financières. En 1621-1622, Saumur ne touche rien<sup>87</sup>. En 1626 il est question des salaires des professeurs de Montauban et de Nîmes qui n'ont pas été versés, ou seulement partiellement, depuis 1623<sup>88</sup>. La suppression du « don gratuit » oblige à revoir le système de financement. L'attribution de subventions aux Académies par les synodes nationaux donne lieu en 1631 à une répartition géographique précise. En effet, les Églises décident que le « quint denier » des aumônes sera versé aux Académies selon la répartition suivante : les provinces de Haut-Languedoc, Île-de-France, Normandie et Saintonge verseront leur part à l'Académie de Montauban ; celles de Normandie, Île-de-France, Saintonge, Poitou, Berry, Anjou et Bretagne à Saumur ; celles de Bas-Languedoc et Basse-Guyenne à Nîmes, celles de Dauphiné, Bourgogne et Cévennes à Die<sup>89</sup> ; Sedan est laissé aux soins de la principauté. Ainsi se dessinent des zones d'influence et la place privilégiée de Saumur dans le paysage académique protestant apparaît bien.

Bien évidemment les problèmes financiers demeurent et s'accroissent même. En 1636, l'Académie de Die se plaint que plusieurs professeurs n'ont pas été payés depuis trois ans. En 1665, les différentes provinces lui doivent 13 151 livres<sup>90</sup>. Ce n'est pas mieux ailleurs. Les subventions des provinces de Normandie et Saintonge qui devaient soutenir auparavant l'Académie de Montauban ne le font pas longtemps en faveur de l'Académie de Puylaurens, et le Haut-Languedoc, en 1678, se plaint d'être le seul à contribuer à l'entretien de l'Académie<sup>91</sup>. Depuis l'arrêt du Conseil de janvier 1674, les Académies ne peuvent plus envoyer de députés aux synodes : immédiatement les fonds qui leur sont versés diminuent considérablement ; c'est dès cette année-là que les difficultés financières de Saumur commencent à devenir insurmontables. Comme ailleurs, seuls les dons, les legs, le soutien de quelques consistoires lui permettent de survivre. Le résultat est que les Académies ne sont plus attractives et n'intéressent guère que des candidats locaux, souvent médiocres, comme ceux qu'a dû affronter Bayle pour devenir professeur de philosophie à Sedan.

84. J. Aymon, *Tous les synodes nationaux*, op. cit., t. 1, p. 276, 279, 308.

85. *Ibidem*, p. 339.

86. [http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit\\_14](http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit_14), site consulté en mars 2021.

87. J.-P. Pittion, « Les Académies réformées », art. cit., p. 190.

88. J. Aymon, *Tous les synodes nationaux*, op. cit., t. 2, p. 401-402.

89. *Ibidem*, t. 2, p. 514. Certaines provinces doivent répartir la somme due entre plusieurs Académies.

90. B. Urien-Causse, « Die, communauté réformée 1600-1685 », thèse citée, p. 108.

91. BPF, ms Auzière 570-2, f° 157 (la plainte est renouvelée au synode du Haut-Languedoc de 1679 : f° 168).

Ces problèmes financiers récurrents s'expliquent en partie par le fait que les élites protestantes, pourtant les premières bénéficiaires de l'enseignement, contribuent peu aux institutions éducatives. On ne trouve plus dans la seconde moitié du siècle de mécènes comme Duplessis-Mornay ou le duc de Bouillon. Mais le facteur essentiel est évidemment le retrait de l'État qu'il faut mettre en rapport avec la volonté de la monarchie de réduire le protestantisme, particulièrement sous le règne de Louis XIV.

Une attaque juridique est menée. En 1668, le syndic du clergé d'Anjou voudrait obtenir que les titres autorisant l'Académie de Saumur soient produits. Comme souvent, l'affaire traîne et n'est finalement tranchée que par avis du Conseil de janvier 1685. Mais pendant tout ce temps l'Académie est en sursis, ce qui ne peut que perturber son fonctionnement normal et grever un peu plus ses finances. D'autre part, les professeurs, depuis 1662, n'ont plus le droit d'indiquer leur titre de docteur en théologie pour l'affichage public des thèses. Les procès faits à ceux qui y contreviennent s'attaquent à leur prestige, à leur honneur, et coûtent cher. À Die le syndic du clergé demande en 1664 que le principal et les régents du collège soient catholiques et que soit interdit l'enseignement de la théologie et de l'hébreu ; le commissaire protestant revendique au contraire le maintien pur et simple de l'Académie qui avait fait une recherche précise de tous ses titres. Le Conseil d'État ne tranche qu'en 1684 : l'arrêt du 11 septembre supprime l'Académie, dont les biens sont donnés à l'Hôpital de la Croix de Die<sup>92</sup>. À cette date, l'Académie de Sedan a disparu en vertu d'un arrêté du Conseil du 9 juillet 1681 sous prétexte qu'elle fournit des pasteurs aux provinces voisines et que le nombre des protestants de Sedan est très réduit<sup>93</sup>. Dès 1663, les sommes qui lui étaient allouées avaient été diminuées. L'Académie de Puylaurens est supprimée le 5 mars 1685 parce qu'elle a été établie sans lettres patentes du roi vérifiées par le Parlement<sup>94</sup>. Quant à l'Académie d'Orange, elle disparaît avec l'occupation de la principauté par les troupes de Louis XIV en 1686. À Nîmes, les principaux enseignants sont condamnés : Jean Claude est banni en 1661 pour s'être opposé aux « accommodateurs de religion », Jean Bruguier l'est deux ans plus tard pour avoir publié un *Discours sur le chant des psaumes* qui s'élevait contre les défenses faites de chanter les psaumes, et David Derodon est lui aussi chassé la même année, pour la réédition de son *Tombeau de la Messe*<sup>95</sup>. Le collège, qui était mi-partie, est donné en 1664 aux jésuites. L'Académie ne peut donc plus s'appuyer sur un collège comme c'est le cas partout ailleurs. Elle est par conséquent logiquement supprimée en 1664.

Ainsi se ferme une page importante de l'histoire ecclésiastique et intellectuelle du protestantisme français. Les Académies avaient été de véritables séminaires de pasteurs mais aussi, pour quelques-unes, des lieux de recherche théologique au

92. E. Arnaud, *Notice historique et bibliographique sur les imprimeurs de l'Académie protestante de Die en Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Édouard Allier fils, 1870.

93. Jacques Peyran, *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Servier, 1826, t. 2.

94. M. Nicolas, *Histoire de l'ancienne Académie protestante*, op. cit., p. 55-56.

95. R. Sauzet, « La Contre-Réforme nîmoise et l'Académie protestante », art. cit., p. 248-250.

rayonnement international ; la progressive exclusion dans les années 1620 et 1630 des pasteurs étrangers ou ayant étudié à l'étranger<sup>96</sup> et l'interdiction faite au synode de Charenton de 1645 d'étudier dans les universités étrangères limitent cependant les échanges avec les autres pays protestants. Elles ont permis à toute une partie des élites protestantes – pasteurs, avocats, médecins, etc. – d'accéder à une culture commune et d'intégrer les réseaux de la République des Lettres. De ce point de vue la fermeture des Académies et la Révocation de l'édit de Nantes constituent une rupture. Désormais, les intellectuels huguenots, partis au Refuge, vont se frotter à d'autres courants protestants et à d'autres formes de pensée, ce qui leur permettra de participer pleinement au mouvement des Lumières.

Yves Krumenacker  
*Université de Lyon (Jean Moulin)*  
 UMR 5190 LARHRA

### Résumé

Les premières Académies réformées françaises apparaissent dans les années 1560 mais ne se développent vraiment qu'au tournant des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. Elles se réduisent la plupart du temps à un enseignement de théologie. Seules Saumur et Sedan ont un vrai rayonnement international, fondé sur des écoles théologiques originales. Mais ces Académies cherchent surtout à former des pasteurs et à défendre la doctrine réformée. Leur problème principal est le manque de ressources financières, ce qui les rend fragiles face aux attaques de la monarchie sous Louis XIV. Elles disparaissent toutes, au plus tard en 1685-1686.

**Mots-clés :** protestantisme, universités, Académies, théologie, étudiants.

### Abstract

Protestant Academies in France in the Seventeenth Century

The first French Reformed Academies appeared in the 1560s, but these institutions only really began to develop at the turn of the sixteenth and seventeenth centuries. In most cases they were limited solely to the teaching of theology. Only Saumur and Sedan could boast a true international influence, based on the original theological schools they produced. But above all the academies sought to train pastors and to defend the Reformed doctrine. Their main problem was a lack of financial resources, which made them vulnerable to attacks from the monarchy under Louis XIV. They had all disappeared by 1685–1686 at the latest.

**Keywords:** Protestantism, Universities, Academies, theology, students.

96. Sur ce sujet, voir Irène Plasman-Labrune, « État, Églises, Étrangers. Favoriser, contrôler et exclure dans la France du premier âge moderne (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », thèse de doctorat sous la dir. de Jean-François Dubost, Université Paris-Est Créteil, 2015.